



SOMMAIRE

Pages

Date d'ouverture de la vingt-deuxième session du Conseil (fin)	97
Organisation des travaux du Conseil.....	98

Président: M. Hans ENGEN (Norvège).

Présents:

Les représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Indonésie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Bulgarie, Chili, Hongrie, Mexique, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la santé.

Date d'ouverture de la vingt-deuxième session du Conseil (fin)*

1. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales), en réponse à une question posée par le représentant de la Yougoslavie à la 907^e séance, dit que le Secrétariat devra préparer, pour la vingt-deuxième session du Conseil, 4.000 pages de documents dans les trois langues de travail. Conformément à l'article 14 du règlement intérieur, cette documentation devrait être distribuée six semaines avant l'ouverture de la session. Malheureusement, la situation ne le permettra pas, sauf en ce qui concerne les rapports des commissions techniques. Il y a un retard imputable, d'une part, aux goulots d'étranglement dans les services linguistiques et des publications, et, d'autre part, au temps requis par la préparation même des documents dans le Département des affaires économiques et sociales, qui doit faire face à de lourdes tâches à l'heure actuelle. Le rapport sur l'économie mondiale sera publié en deux volumes afin que le premier volume, au moins, puisse paraître dans des délais raisonnables; on a pu adopter cette formule, car, pour cette année, le rapport se composera d'une revue des conditions économiques pendant les 10 premières années de l'Organisation des Nations Unies et d'une étude des conditions économiques en 1955. Il sera également impossible de respecter la règle des six semaines pour l'aperçu général des ressources hydrauliques en Afrique et pour le rapport sur le courant international des capitaux privés.

* Voir la 907^e séance.

2. C'est pourquoi, tant pour lui-même que pour les gouvernements qui auront à examiner ces rapports, le Secrétariat serait extrêmement reconnaissant au Conseil de tout délai supplémentaire qu'il déciderait d'accorder.

3. Sir Alec RANDALL (Royaume-Uni) estime que le Conseil doit tenir compte en outre de considérations autres que celles qui viennent d'être exposées par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales. En effet, toute modification de la date d'ouverture de la session peut avoir des conséquences importantes. Mairns arrangements ont été faits d'après le calendrier des conférences. Des personnes dont le temps est précieux ont pris des dispositions pour assister à la session d'été du Conseil économique et social. En outre, l'ordre du jour du Conseil sera chargé et il est évident qu'un ajournement de l'ouverture de la session aura des répercussions sur la date de clôture. C'est pourquoi il faudrait s'efforcer de s'en tenir aux dates fixées.

4. M. STANOVNIK (Yougoslavie) remercie le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales des indications qu'il vient de donner et qui corroborent les raisons pour lesquelles la délégation yougoslave avait suggéré un ajournement éventuel de l'ouverture de la vingt-deuxième session du Conseil. Cette suggestion était uniquement motivée par le souci d'assurer l'efficacité des travaux du Conseil. Le représentant du Royaume-Uni a signalé certaines difficultés que pourrait créer la modification du programme, mais M. Stanovnik fait observer que l'ordre du jour du Conseil est adopté à titre provisoire et qu'on peut donc considérer que la date d'ouverture et de clôture des sessions est également fixée à titre provisoire. De plus, dans sa résolution 557 B II (XVIII), le Conseil prévoit que la deuxième session ordinaire s'ouvrira dans la deuxième semaine de juillet et ne durera pas plus de quatre semaines; or, la suggestion de la Yougoslavie consiste à reporter la date d'ouverture du 3 au 10 juillet. Il ne semble pas non plus qu'il y ait avantage à ce que le Conseil ouvre sa session d'été le 3 juillet à tout prix, les hautes personnalités mentionnées par le représentant du Royaume-Uni étant présentes, s'il n'est pas en mesure d'aborder immédiatement l'étude des questions les plus importantes de son ordre du jour. Le Sous-Secrétaire a indiqué précédemment que le Conseil ne disposerait des documents relatifs à ces questions importantes que quelques semaines avant la date prévue pour l'ouverture de la session. Or, les délégations devraient avoir suffisamment de temps non seulement pour lire et assimiler les 4.000 pages de documentation prévues, mais aussi pour consulter leurs gouvernements à ce sujet.

5. C'est pourquoi M. Stanovnik propose formellement que le Conseil décide de reporter l'ouverture de sa session du 3 au 10 juillet, ce qui permettra au Comité de l'assistance technique de se réunir avant l'ouverture du Conseil; ce dernier pourra ainsi travailler avec le maximum d'efficacité.

6. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation des Etats-Unis partage les craintes du représentant du Royaume-Uni, mais se rend compte également des difficultés que le Secrétariat et les gouvernements pourraient éprouver si l'on maintenait la date prévue. Le représentant des Etats-Unis propose donc une solution de compromis: le Comité administratif de coordination se réunirait les 2 et 3 juillet, comme il est prévu, et le Comité de l'assistance technique le 4 juillet; les séances du Conseil commenceraient le lundi 9 juillet et la date de clôture de la vingt-deuxième session du Conseil serait fixée au 10 août au plus tard. Pour terminer ses travaux à cette date, le Conseil pourrait, le cas échéant, alléger son ordre du jour et renvoyer l'examen de certaines questions à sa vingt-troisième session.

7. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) reconnaît qu'il est indispensable que les membres du Conseil aient le temps d'étudier la documentation; il partage les inquiétudes du représentant de la Yougoslavie. Il estime cependant qu'avant de prendre une décision sur la date d'ouverture et la date de clôture de sa vingt-deuxième session, le Conseil devrait étudier son programme de travaux, car la durée de la session en dépend.

8. M. STANOVNIK (Yougoslavie) accepte la proposition du représentant des Etats-Unis.

9. En réponse aux observations du représentant de l'URSS, le représentant de la Yougoslavie fait observer que la date prévue pour la clôture de la vingt-deuxième session du Conseil était le 4 août. Si le Conseil adopte la proposition qui vient d'être faite, il se réunira donc une semaine plus tard et achèvera donc ses travaux une semaine plus tard. Ainsi, la durée de la session ne sera pas modifiée. D'autre part, il semble urgent que le Conseil prenne dès maintenant une décision à ce sujet. Comme le représentant du Royaume-Uni l'a fait observer, beaucoup de personnalités importantes doivent fixer leur emploi du temps et prendre des arrangements pour leur voyage. De plus, le Secrétariat doit savoir le plus tôt possible de combien de temps il dispose pour préparer les documents. Si la date du 3 juillet est maintenue, il devra hâter ses travaux et la documentation risque d'être moins bien au point. En conséquence, il vaudrait mieux que le Conseil fixe dès maintenant les dates d'ouverture et de clôture de sa prochaine session, indépendamment de la décision qu'il prendra au sujet de son ordre du jour.

10. Le PRESIDENT rappelle qu'en examinant l'ordre du jour provisoire de sa vingt-deuxième session (point 21 de l'ordre du jour de la présente session), le Conseil doit déterminer la date où commencera l'examen de chaque question. Il lui faut donc, avant de fixer

son programme de travail, connaître la durée de la vingt-deuxième session.

11. Sir Alec RANDALL (Royaume-Uni) se rallie à la proposition des délégations de la Yougoslavie et des Etats-Unis.

12. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique), répondant au représentant de l'URSS, fait observer qu'il a proposé de fixer la date de clôture au 10 août au plus tard, ce qui n'empêcherait pas le Conseil de clore sa session plus tôt s'il a épuisé son ordre du jour.

13. Le PRESIDENT met aux voix la proposition yougoslave telle qu'elle a été modifiée par les Etats-Unis.

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

Organisation des travaux du Conseil

14. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle qu'à la première séance de la présente session (900ème séance), le Conseil a adopté une proposition du Royaume-Uni tendant à examiner le point 12 (Esclavage) en séance plénière avant de le renvoyer au Comité social, étant donné que la délégation du Royaume-Uni comptait proposer au Conseil de saisir une conférence de plénipotentiaires du projet de convention supplémentaire relative à l'esclavage. Si le Conseil rejette cette dernière proposition de la délégation britannique au cours de l'examen du point 12, le Comité social devra examiner le projet de convention, ce qui lui prendra nécessairement un certain temps. M. Sobolev pense donc qu'il serait plus sage d'inverser l'ordre prévu pour les deux questions suivantes, c'est-à-dire d'étudier le point 12 avant le point 11 (Travail forcé), afin de laisser éventuellement au Comité social des délais suffisants.

15. M. SCOTT FOX (Royaume-Uni) dit que la délégation du Royaume-Uni est disposée à étudier la question de l'esclavage avant celle du travail forcé, mais elle juge préférable d'en renvoyer l'examen à la séance suivante, afin que toutes les délégations puissent prendre les dispositions voulues.

16. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) accepte cette suggestion. Il est prêt à présenter une proposition formelle à cet effet.

17. Après un échange de vues auquel participent M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique), M. ABDEL-GHANI (Egypte) et M. CHENG (Chine), le PRESIDENT propose de renvoyer l'examen de la question de l'esclavage à la séance suivante.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h. 40.